

# MÉMORIAL DES DEUX-SÈVRES

Journal Politique

ABONNEMENTS

DEUX-SÈVRES	Un an.....	15 fr.
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES	Six mois.....	9
	Trois mois.....	5

L'envoi du Journal continuera après l'expiration de l'abonnement, et tout abonné qui ne le refuse pas sera considéré comme régulier.

LES ABONNEMENTS SE PAIENNT À L'AVANCE

ABONNEMENTS

POUR	Un an.....	20 fr.
TOUS LES AUTRES	Six mois.....	10
DÉPAR...	Trois mois.....	5

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration du Journal doit être adressé à M. Th. MERCIER Directeur-Gérant.

PARAÎSSANT LES MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS

## A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE

Les journaux de la région nous annoncent que M. André Lebon a fait à Angoulême, la semaine dernière, une conférence très applaudie.

Dans cette conférence, organisée par les soins de la Chambre de commerce, l'ancien ministre a parlé de « l'Expansion commerciale. »

Il y a lieu de féliciter tout d'abord l'orateur d'avoir cru possible, à l'heure que nous traversons, d'intéresser un auditoire en lui parlant d'autre chose que des tristes commérages de M. Quesnay de Beaupré et en ne s'adressant pas aux passions soulevées par le conflit aigu entre l'armée et la magistrature, conflit que les révolutionnaires de droite et de gauche tentent de rendre mortel pour notre République.

La tentative de M. Lebon était d'alléger la situation en province, où les esprits réfractaires ne partagent pas, et regrettent même, l'incompréhensible écartement qu'une question très simple en elle-même a fait par provoquer chez les hommes politiques et parmi les journaux de la capitale.

Donc, à Angoulême — et l'expérience pourrait être tentée ailleurs — on a su montrer que l'on s'intéressait aux questions coloniales. M. Lebon a soulevé des applaudissements en disant que la conquête des terres lointaines n'est pas l'œuvre unique du soldat, qu'il

qu'une de ces carrières dites libérales, qui s'encombrent d'une façon désolante et finiront vite par ne plus nourrir leur homme.

A des faits économiques nouveaux doit correspondre une conception différente de l'avenir de la famille. Sur nos terres fatiguées par une exploitation vingt fois séculaire, il faut des efforts prodigieux et persévérateurs de travail et d'économie pour grossir le patrimoine ou le pécule des ancêtres ; et cette tension continue d'un effort absolument nécessaire a provoqué ce que nous appellerons volontiers la restriction de la famille. Aux nichées nombreuses de nos pères se sont, peu à peu, substituées des familles composées de un ou deux enfants. Statistiques et philosophes démontrent périodiquement quand les dénominations quinquennales viennent mettre en évidence la diminution de la natalité. Or, l'agriculteur, l'ouvrier, le commerçant, l'industriel, n'ont rétréci les cadres de la famille que par une sorte de répercussion des difficultés économiques.

Ces difficultés économiques comportent des remèdes divers. Nous avons réussi, par nos lois douanières, à nous protéger contre les brusques aléas causés par la concurrence étrangère. Mais nous pouvons aller au-delà de ce système purement défensif, et qui ne fait qu'empêcher le mal sans le détruire. L'expansion coloniale nous en apporte les moyens. Elle nous incite à secouer notre torpeur, à ne plus restreindre totalement la chaire de la prog-

Nos populations sédentaires et ancrées au sol ne seront amenées à comprendre et à goûter cet enseignement, que par des prodiges de persévérance de la part des apôtres de l'expansion coloniale.

I. N.

## CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

Ils se sont entretenus des diverses questions à l'ordre du jour du Parlement.

Le ministre des finances a fait connaître que le rendement des intôts et revenus de l'E. et accusé pour le mois de janvier dernier une plus-value de 7 008 000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires.

Le ministre des Postes. Ensuite le rapport de la Chambre :

1<sup>e</sup> Un projet portant suppression du compte d'exploitation partiel de la Compagnie P.-L. M.

2<sup>e</sup> Un projet portant établissement d'un canal de Marseille au Rhône.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

### La suppression de l'ostrol

M. Fleury-Ravaria vient de déposer une proposition de loi édictant la suppression de l'ostrol complété et obligatoire.

Le député de Lyon prend acte des difficultés qu'a rencontrées l'application de la loi du 29 décembre 1897 sur le dégrèvement des bâtimens hygiéniques pour préconiser le principe de l'intervallou financier de l'E. et placé.

Nous pouvons compléter ce procès verbal en annonçant que la déclinaison de la commission a été prise par 9 voix contre 2, votées par MM. Cruppi et Berthet.

La commission donne à ces tribunaux le droit d'accorder le sursis dans tous les cas où la peine encourue est la prison ou les travaux publics.

### Le groupe de la défense nationale

Le groupe de la défense nationale a décidé, à l'unanimité que, si le projet du gouvernement devait venir devant la Chambre avant la fin de la semaine, il ne soulèverait aucun incident.

## LA COMMISSION DE REVISION

### REJET DU PROJET DU GOUVERNEMENT

M. Lebrat, ministre de la justice, s'est rendu lundi matin, à 9 heures, devant la commission de révision pour lui remettre les trois dernières pièces des dossier complémentaires sur les faits enquêtés par MM. Mazara, Darante et Voisard.

Après l'examen de ces documents, la commission a examiné jusqu'à midi les trois pièces nouvelles et s'est séparée à 2 heures.

La commission de procédure de la révision a communiqué à 5 heures et demi la note suivante :

La commission de révision, après une dernière conférence avec le gouvernement, a décidé la publication intégrale de toutes les pièces de l'enquête qui lui ont été communiquées et elle s'est prononcée pour le rejet de la proposition d'ostrol et du gouvernement.

M. Renault-Morlière a été nommé rapporteur. Il déposera son rapport à la séance de mercredi et demandera à la Chambre d'en fixer la discussion à vendredi.

Nous pouvons compléter ce procès verbal en annonçant que la déclinaison de la commission a été prise par 9 voix contre 2, votées par MM. Cruppi et Berthet.

M. Jules Legrand, sous secrétaire d'E. et à l'intérieur, déclarait dans les couloirs que le gouvernement maintenait, malgré tout, son projet et qu'il le soutiendrait énergiquement devant la Chambre.

## LA NOUVELLE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Une dépêche de Châlons-sur-Marne confirme que le lieutenant en réforme B..., accusé d'espionnage et contre lequel un mandat d'arrêt avait été lancé, a été arrêté dans cette ville.

Le Journal croit savoir à ce sujet que l'inculpation sous laquelle cet officier a été arrêté comporte une offre de document relatif à la défense nationale à une puissance étrangère. On ne dit pas s'ils étaient livrés, mais des manuscrits criminelles antérieures auraient été relevées contre l'accusé.

Suivant le Radical, l'arrestation de B... aurait été précédée de celle d'un nommé de X..., bien apparenté, de nationalité française, mais qui passait son temps à voyager sur la frontière française, baignant et s'amusant dans les villes d'eau. Ce avait été pris tout d'abord qu'il s'agissait d'un agent de renseignements allemands chargé de renseigner les forces de police, faisant un peu partie des dettes et des dons ; mais on a découvert que si M. de X... était un « faiseur », il était en même temps un agent de renseignements allemands attaché au bureau de Barnev. M. de X... fut surveillé, mais il s'en égarait et évita de venir en France, où il y vit quelques jours, fut maquis, grisé et meconnaissable.

D'abord, on apprit que deux agents français avaient été arrêtés et emprisonnés à U. O. On sut qu'ils avaient été livrés par M. de X... Tout récemment, on apprit que M. de X... devait venir en France du côté de la frontière de l'est. Une surveillance fut établie, elle aboutit à l'arrestation de M. de X... et à la saisie de ses papiers : d'où l'arrestation de l'ex-lieutenant du 20<sup>e</sup> corps.

Une dépêche de Châlons-sur-Marne, 6 février, à l'agence Havas, confirme que le lieutenant B..., en réforme à Nancy, a été arrêté à la gare de Châlons, sur mandat d'arrêt lancé de Paris, sous l'inculpation d'espionnage.

Une seconde dépêche relate également